



Département de la Corse du Sud

Mairie de MONACIA D'AULLENE

20171 MONACIA D'AULLENE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRÊTÉ DU MAIRE

Domaine : RESSOURCES HUMAINES

De la commune Monacia d'Aullène

ARRÊTE N°4/2026

ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE ANNEE 2026

Le Maire de la commune de Monacia d'Aullène, Corse du Sud ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;

Vu la délibération en date du 19/01/2022 portant détermination des ratios promus/ promouvables après avis du comité social territorial en date du 22/04/2025 ;

Vu l'arrêté N°18/2025 en date du 22/04/2025 établissement des Lignes Directrices de Gestion (LDG) après avis du comité social territorial en date du 22/04/2025

ARRETE

Article 1

Le tableau annuel d'avancement de garde au titre de l'année 2026 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Agent de maitrise principal

Ordre	Nom/Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
	LUCCHINI ANTOINE	Agent de maitrise	01/02/2026
	KERVELLA Morgane	Agent de maitrise	01/02/2026

Article 2

Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de la Corse du Sud qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

Article 3

Le Directeur Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- affiché en collectivité

Le Maire,

-certifie sous sa responsabilité la caractère exécutoire de cet acte,

-Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Fait à Monacia d'Aullène, le 23 février 2026



For Le Maire
LUCIANI Marc-Eugène

F. Lucchini